

Les voies d'orientation

- *Voie générale* : 2nde gt (pour un bac général ou technologique en 3 ans)

- *Voie professionnelle* :
 - 2nde professionnelle (pour un bac pro en 3 ans, en apprentissage ou en lycée professionnel) ; attention la 2nde pro est organisée par grande famille de métiers. Les élèves choisissent un secteur d'activité en fin de 3^{ème}, puis choisissent leur spécialité de baccalauréat à la fin de la 2nde pro
 - 1^{ère} année de CAP (pour un CAP en 2 ans, en apprentissage ou en lycée professionnel), attention pour des élèves de 3^{ème} générale en grandes difficultés, il y a une commission spécifique.

Les parents peuvent exprimer et saisir leur demande sur le **Téléservices orientation (TSO) Saisie des intentions provisoires** (2nde gt, 2nde pro, 1^{ère} année de CAP). Le rang détermine l'ordre de préférence.

Pour réussir mon orientation et mon affectation, je réfléchis sur :

- mes intérêts (matières préférées, activités extra-scolaires...)
- mes capacités (résultats scolaires, facilités d'apprentissage...)
- mes limites (internat, moyen de transport, maître d'apprentissage...)

Je me lance dans des démarches actives (stage en relation avec mon projet, Journées portes ouvertes, journée d'immersion, recherche sur Internet ONISEP, contact avec les CFA, avec les entreprises dès le mois de Mars, avec les établissements privés dès le mois de décembre, entretien avec la Psy EN ou le PP ...)

Attention pour l'apprentissage, il y a maintenant des tests de positionnement (français, mathématiques), réunion d'information les mercredis à 14h, avec la **chambre des métiers du Lot** à Cahors (contacter Sarah Delpech 05.65.35.13.55 ou 06.70.18.83.67), contacter Delphine Gauthier-Miaut pour les tests au 05.65.53.21.00

Pour les **CFA Académiques du Lot**, raphael.dussuelle@ac-toulouse.fr, 06.34.39.85.19

- Pour le **CFAA CFPPA de Lacapelle Marival**, 05.65.40.80.28

Procédures d'affectation

- La famille a la possibilité de formuler **15 vœux** maximum (10 en académique, 5 en national)
- La hiérarchie des vœux est **importante**
- Prise en compte des données du Livret Scolaire Unique (LSU), avec mise en place de coefficients pour la voie pro et les enseignements optionnels rares pour la 2nde gt (création culture design, EATDD, LVC, STHR)

Calendrier de l'affectation (attention date de 2025)

- **Début avril** : ouverture de la consultation des offres de formation dans le service en ligne affectation ;
- **Du 5 mai au 26 mai 2025** : saisie des vœux d'affectation par les familles ;
- **16 juin 2025** : tour de sécurisation (possibilité de reformuler des vœux pour la voie pro, s'il y avait un risque de non affectation)

- **27 juin 2025** : publication des résultats de l'affectation et inscriptions en lycée.

L'affectation en 2^{de} GT

de droit dans le lycée de secteur (Saint Céré , Figeac), dépend du lieu d'habitation (lorsque l'équipe éducative **valide la 2^{de} GT et que la décision d'orientation est 2^{de} gt**)

- **Les options** : *Le choix définitif des enseignements optionnels en 2^{de} GT sera formulé par l'élève et sa famille au moment de l'inscription.*
- **Procédures particulières de recrutement en 2GT** : Les sections sportives, internationales et binationales ... ont des procédures spécifiques de recrutement (se rapprocher des lycées concernés) ; pour le BACHIBAC au lycée Clément Marot, date limite des candidatures début juin

Demande de dérogation

Toutes les demandes de dérogation sont traitées par ordre de priorité de critères nationaux définis par le ministère de l'Education Nationale mentionnés ci-dessous et **dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement demandé.**

1 Élèves souffrant d'un handicap

2 Élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement, justifiée par un dossier médical

3 Boursiers sociaux

4 Élèves qui auront un frère ou une soeur scolarisé(e) dans l'établissement scolaire à la rentrée scolaire 2025

5 Les élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité

6 Élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier

7 Autre (Demande à motiver pour convenances personnelles)

En cas de refus de la demande de dérogation, **l'élève rejoindra son lycée de secteur où il aura été affecté.**

Demandes d'admission dans un lycée privé

Ce choix sera exprimé **en vœu 1** avec la mention explicite du lycée (Jeanne d'Arc à Figeac ou Saint Etienne à Cahors). Il est impératif pour les familles d'entreprendre une démarche d'inscription auprès de l'établissement privé, dès le mois de décembre.

Inscription en établissement

Par télé-inscription à partir du 27 juin (date de 2025).

En l'absence de démarche d'inscription et sans justification, la place sera considérée vacante et susceptible d'être proposée à un autre élève, en respectant l'ordre de la liste supplémentaire.